

# Règlement 2022 / L'Ultr'Arverne



Le Cyclo club Les Copains, association affiliée UFOLEP basée à Ambert (Puy-de-Dôme), ci-après dénommés les Organisateur, propose une formule ultra-distance intitulée L'Ultr'Arverne du 30 juin au 3 juillet 2022.

## PARTICIPATION

- La formule est ouverte aux personnes de **18 ans révolus le jour de l'épreuve**.
- Les licenciés d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme doivent fournir la photocopie de leur licence 2022 dès l'inscription. Les non-licenciés doivent fournir dès l'inscription un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de l'épreuve.
- **Le choix du parcours se fait en cours de route.**
- Chaque participant est identifié par une plaque de guidon et une balise GPS.

## INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **31 mai 2022**. Le nombre de places est limité.
- **L'engagement est ferme et définitif.**
- Par Internet ([www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)) ou par courrier avec le bulletin spécifique.

## Cession

- Toute personne inscrite cédant son dossard à une tierce personne sans prévenir les Organisateur est reconnue seule responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ladite tierce personne durant l'épreuve.
- **Aucun transfert d'inscription ne sera possible après le 31 mai 2022.**

## Remboursement

L'inscription peut faire l'objet d'un remboursement si le participant a souscrit la garantie annulation et s'il en remplit les conditions (voir paragraphe dédié). Ce remboursement sera effectué après l'épreuve uniquement.

## DOTATION

- **Le montant de l'inscription inclut une dotation remise à chaque participant.**
- Cette dotation est précisée sur la page *Nous vous offrons* du site Internet de la manifestation ([www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)).

## MATÉRIEL

- **Le port d'un casque homologué UCI est obligatoire sur tous les parcours.**
- **Les vélos à assistance électrique sont interdits.**
- **Le participant doit être équipé en permanence des éléments suivants fonctionnels, lesquels seront vérifiés par les Organisateur avant le départ :**
  - un téléphone portable ;
  - la balise GPS prêtée par les Organisateur et à fixer sur le vélo ;
  - un casque homologué UCI ;
  - une couverture de survie ;
  - un gilet de haute visibilité conforme à la norme EN 1150 ou à la norme EN ISO 20471, à porter de nuit ;
  - un éclairage (à activer quand la visibilité devient insuffisante) émettant à l'avant une lumière blanche ou jaune visible à 100 mètres au moins, et émettant à l'arrière une lumière visible à 150 mètres au moins. Il est par ailleurs conseillé de fixer sur le vélo des catadioptres ou bandes réfléchissantes visibles à l'avant, à l'arrière et sur les côtés.

## DÉROULEMENT

**Retrait des dossiers et contrôle du matériel** sur le village cyclo à Ambert **jeudi 30 juin 2022 de 16 h 00 à 18 h 00.**

## Départ

- Du village cyclo à Ambert :
  - **jeudi 30 juin 2022 à 19 h 00 ;**
  - **ou vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 7 h 30.**
- **Le choix du moment de départ appartient à chaque participant, en fonction de l'allure qu'il estime réaliser et de ses envies. Ce choix doit être communiqué aux Organisateur au plus tard le 31 mai 2022.**

## Arrivée

À Ambert **au plus tard dimanche 3 juillet 2022 à 16 h 00.**

## AUTONOMIE

- L'esprit de la formule étant celui de l'ultra-distance, chaque participant est en autonomie.
- Les Organisateur proposent néanmoins sur les portions communes **2 bases de vie, où il est notamment possible de se ravitailler.** Ces lieux sont accessibles durant les créneaux figurant dans le tableau consultable sur la page *Parcours* du site Internet de la manifestation.
- De plus, les Organisateur fournissent à chaque participant une **liste indicative d'épicerie, d'hébergeurs et de vélocistes** situés sur les parcours. L'accès à ces commerces est le même que pour le grand public.

## SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateur se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales). Les Organisateur sont déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.
- Les Organisateur se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

## Circulation

- **La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route.** En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.
- Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'est admise.

## Accident

Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateur, à défaut les services de secours pour prise en charge.

## Sanctions & fin anticipée

- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, **tout participant qui jetterait des débris en dehors des zones prévues à cet effet sera exclu de l'épreuve.**
- Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateur.
- Le participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur le parcours le fait sous sa propre responsabilité.

## Anti-dopage

Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

## FINISSEUR

- Chaque participant fait l'objet de pointages ou contrôles :
  - au départ ;
  - en cours de route par la réalisation de **photos personnelles (selfies)** à réaliser en des lieux indiqués dans le dossier retiré avant le départ ;
  - en cours de route sur les **2 bases de vie** susmentionnées ; les créneaux horaires de passage en ces deux lieux figurent dans le tableau consultable sur la page *Parcours* du site Internet de la manifestation ;
  - à l'arrivée.
- Le participant passant en dehors des temps impartis aux bases de vie peut continuer, sous réserve de réaliser une photo personnelle (*selfie*) de son passage.
- **Le suivi intégral de la trace d'un des parcours, le pointage aux contrôles, et l'arrivée à Ambert dimanche 3 juillet 2022 à 16 h 00 au plus tard sont indispensables pour être considéré comme finisseur.**
- Un classement est établi pour chaque trace, le temps pris en compte se basant sur l'horaire de départ officiel.

En cas de sortie de la trace (par exemple pour rallier un commerce ou s'héberger), le participant doit revenir à ce point de sortie pour reprendre l'épreuve.

## ASSURANCES

**La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de la manifestation uniquement.**

## Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateur ont souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants, pour les dommages matériels ou corporels que ces derniers pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. L'intervention de la responsabilité civile des participants est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation Les Copains-Cyfac. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

## Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateur insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Il appartient aux participants de se garantir. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à l'épreuve. Les Organisateur offrent la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident (précisions sur le site Internet [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)

## Dommage matériel

Ni les Organisateur ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. **Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.** Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

## Garantie annulation

Chaque participant (accompagnateurs exclus) peut souscrire une garantie annulation. **Elle est vivement conseillée, car elle seule permet le remboursement des frais d'inscription si les conditions sont remplies, notamment en cas d'atteinte par le coronavirus au cours des 5 mois précédant l'épreuve (justificatif à fournir).** Précisions sur le site [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)

## DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateur ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve Les Copains-Cyfac, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse, et si possible votre numéro de dossard.